



prime de départ à la retraite

Par **marochya**, le **29/01/2013** à **11:12**

Bonjour,

Il m'a été suggéré de partir à la retraite au 31 décembre, pour pouvoir cumuler 13 mois et également la prime de départ, ce qui me ferait au total 16 mois, donc la meilleure année de ma carrière et ce qui m'apporterait un bonus quant aux 25 meilleures années.

Le problème c'est que nous sommes payés le 2 du mois suivant, c'est à dire, le 2 janvier 2014, donc il y a t-il un moyen que cela compte sur l'année 2013.

Je ne sais pas si mon employeur peut exceptionnellement anticiper le solde de tout compte au 31 décembre, car je crains qu'il ne puisse pas y avoir un salaire le 2 décembre et un autre le 31 décembre ?

Est ce possible ? D'autre part, la conseillère de la CNAVTS d'une de mes collègues lui a dit que pour que ce soit comptabiliser il faut être toujours en activité. Comment est ce possible ? une prime de départ ça veut bien dire ce que cela veut dire. Merci cordialement.

Par **P.M.**, le **29/01/2013** à **16:25**

Bonjour,

A la limite l'employeur pourrait vous verser la prime même avec le salaire de novembre si celui de décembre est décalé...